

Cette même année 1894, l'Association Médicale Canadienne s'étant réunie à St-Jean (Nouveau-Brunswick), on discuta la question au point de vue fédéral. L'association nomma un comité qui fit rapport en 1895 à Kingston, et invita les Bureaux Provinciaux à prendre part au mouvement. L'invitation fut acceptée; toutes les provinces, sauf la Colombie Anglaise et les Territoires, se firent représenter à Montréal en 1895, et un programme d'examen préliminaire, d'étude et d'examen de pratique, préparé par un comité, fut adopté par l'Association. C'était un grand pas de fait. L'année suivante (1897), l'Association se réunit de nouveau à Montréal; la province de Québec et le Manitoba se déclarèrent prêts à s'entendre avec les trois provinces maritimes sur les bases proposées, mais la province d'Ontario fit des objections. Voici quel était l'obstacle. Tout le monde était d'accord, ou à peu près, sur le programme de l'examen préliminaire ainsi que sur celui des études, mais la province d'Ontario ne voulait pas admettre que Québec conservât son système d'asseurs ou plutôt la loi médicale d'Ontario contenait une clause prohibitive à cet égard. Force fut de remettre le règlement de la question à l'année suivante, et de poursuivre en attendant les négociations. Elles ont abouti à un excellent résultat, puisque cette année toutes les provinces ont envoyé des délégués à la réunion de Québec, et que tout le monde s'est trouvé d'accord. C'est un premier pas de fait vers une solution pratique.

Nos lecteurs voudront bien se rappeler, en relisant le programme de Québec, que nous publions page 545, que ce programme est général, et que, s'il doit rester le même dans ses grandes lignes pour toutes les provinces, chacune d'elle pourra le modifier dans ses détails. Ce dernier point sera nécessaire, du moins pour la province de Québec. En effet, dans le programme tel qu'adopté à Québec : 1° on met l'anglais (grammaire, traduction, rhétorique) obligatoire; 2° on rend le français facultatif, avec l'allemand et le grec; 3° on efface l'histoire de France. Ceci peut faire pour Ontario ou le Manitoba, mais nous ne consentirons jamais à reléguer notre langue au second rang, ou à oublier notre histoire, et le Bureau des Gouverneurs aura le devoir impératif, cet automne, lorsqu'il étudiera la question, de voir à ce que nos institutions, notre langue et nos lois conservent dans le programme adopté la seule place qui leur convienne dans cette province, c'est-à-dire la première.

Le programme des études est le même que celui de nos universités; il n'y aura de ce côté aucun changement à faire.